

## La zone, la motion et le dentiste

Un paradoxe typiquement français. Alors que l'ensemble du pays, et en particulier les zones rurales, souffre d'un manque de professionnels de santé, des règles d'un autre temps régissent toujours l'implantation de médecins, dentistes et autres libéraux. L'agence régionale de santé découpe ainsi les territoires en plusieurs zones selon la spécialité. Ainsi notre territoire de la communauté des communes est divisé en plusieurs zones.

Pour les médecins généralistes, les ex-cantons de Castillonnès et Cancon sont en zone d'intervention prioritaire (ZIP) mais Villeréal et Monflanquin sont en ZAC, zone d'accompagnement complémentaire. La différence est importante quant aux aides accordées aux jeunes médecins à leur installation.

Chez les dentistes, un autre zonage s'applique. Le classement de 1 à 5, va de "Très sous-doté" à "Sur-doté". Sur cette carte, seul le Monflanquinois est en zone 1 quand le reste de notre territoire est classé en zone 3 dite "Intermédiaire". Ce classement a été acté il y a longtemps et doit être revu cette année.

Face à ces différences de traitements au sein d'un même bassin de vie, les élus de la communauté des communes ont rédigé une motion pour dénoncer ces zonages et demandé qu'il soit reconnu comme un seul et même territoire, où les règles seraient les mêmes pour tous. ■

## initiatives 1 million d'€ pour les assos du 47

Après une première en 2020, le Département lance un nouvel appel à projets, dans le cadre du budget participatif, en faveur des associations du Lot-et-Garonne. Le Pays Villeréalais fourmille d'idées.

Doté d'un million d'euros, ce budget est destiné au financement de projets associatifs. Après la période de recensement des idées, le 30 octobre, les associations doivent en ce début d'année finaliser leur projet et le soumettre aux votes des citoyens. Chacun d'entre nous peut voter pour trois projets à la fois. Il y a un gagnant par canton, soit 21 sur le département, et des catégories jeunes. L'an passé, c'est Radio 4 qui avait remporté suffisamment de suffrages pour moderniser son équipement technique. Cette année, pour le Pays Villeréalais, pas moins de cinq projets ont été présentés : la création d'une recyclerie à Éclat ; des travaux de rénovation du parking, de la sono et du chauffage à la salle d'Objectif Danse ; l'acquisition d'une remorque pour le lâchage de poissons pour la

Gaule Villeréalaise ; l'achat de tablettes tactiles pour l'apprentissage du numérique par le Groupement associatif du Villeréalais, l'ouverture d'une section badminton par le Tennis Club Rives-Villeréal.

Le club de rugby cherche quant à lui à investir sur plusieurs mini-bus, l'office du tourisme souhaite financer son « Patrimony Truck » ou plus simplement un office itinérant. Chaque Lot-et-Garonnais de plus de 11 ans pourra voter pour ses trois projets préférés parmi les 190 présentés. Les votes devraient avoir lieu du 18 février au 19 mars 2022 (dates à confirmer). Ils pourront se faire sur papier auprès des associations ou bien sur le site internet du conseil départemental. Pensez à vous mobiliser pour les associations de notre village ! ■



Activateurs d'idées, les membres d'Eclat ont évoqué leur projet de « recyclerie » avec le maire de Villeréal. (Photo © P.-A. Épinette)

## sur la place L'église Notre-Dame rénovée

– Suite de la page 1 –

En plus de la refonte totale de l'installation électrique, il y a effectivement une demande pour sécuriser la chapelle Nord. Nous avons été victime il y a quelques années de vols. Plusieurs statues avaient été dérobées puis retrouvées fort heureusement. Il s'agira donc d'installer une grille qui fermera l'accès à cette chapelle et au retable sur lequel nous comptons pouvoir ré-installer les œuvres.

C'est le cas dans beaucoup d'églises aujourd'hui et malheureusement c'est indispensable. Pour la rénovation complète du système électrique et de l'éclairage, puis la pose d'une grille sur la chapelle, nous arrivons à près de 88 000 € hors taxes.

Pour nous aider dans cette réalisation, nous allons solliciter l'aide de l'État, du Départe-

ment ainsi que de la DRAC, la direction régionale des affaires culturelles. Une demande de subvention qui, nous l'espérons, pourrait approcher les 80 %.

Sachant en effet que lorsqu'une commune demande une participation financière à des partenaires, ces aides ne peuvent pas dépasser 80 % du coût total des travaux. ■



Bimestriel d'information municipale

Vœux Parce qu'il faut envisager l'avenir avec optimisme

## DANS LE MEILLEUR DES MONDES POSSIBLE



En préparant les fêtes de fin d'année nous espérons pouvoir nous souhaiter des vœux meilleurs que l'an passé. Hélas, l'année qui débute va ressembler fortement à celle qui vient de s'achever. Nous devons garder le masque, nous devons nous faire tester, vacciner, re-tester et re-vacciner... ▶▶▶ [L'éditorial de Guillaume Moliérac - Page 3](#)

## sur la place La rénovation de Notre-Dame

Dans le dossier du projet de rénovation de l'église Notre-Dame de Villeréal, présenté en 2020 par l'architecte des monuments historiques Stéphane Thouin, le diagnostic complet faisait état d'un montant avoisinant les 1,5 millions d'euros. La proposition qui a été validée en conseil municipal concernera la première phase, à savoir

la rénovation du système électrique dans son ensemble, ainsi que les éclairages intérieurs.

La rénovation du système électrique s'est imposée à nous, face à la vétusté des installations et surtout depuis les incendies qui ont ravagé plusieurs monuments en France ces dernières années, notamment Notre-Dame de

Paris. L'éclairage quant à lui, s'avère des plus limité aujourd'hui et ne permet plus de mettre en valeur l'intérieur de ce monumental édifice. Le système de chauffage par contre ne changera pas.

La sécurisation de nos monuments historiques est une priorité, que cela concerne l'église ou la halle. ▶▶▶ [Suite page 8](#)

## N° 100 Sommaire

- Sur la place La rénovation de l'église. — Page 1
- État civil
- Opéras 2022 : le programme du trimestre.
- Actualité : Effectif des écoles. Les 10 ans du marché aux Puces. CADET, aide au développement économique. Indispensable devoir de Mémoire. La Garantie Jeunes.
- Tour de ville : Défibrateurs. Encombrants. Adressage. Sens des rues. Énergie et consommation. Chez les pêcheurs. Enfouissement des réseaux.
- Éditorial : Dans le meilleur des mondes possible par Guillaume Moliérac — Pages 2 & 3
- Dossier Ordures ménagères : la révision des tarifs et des dépôts. — Pages 4 & 5
- Débat La résidence Montlabour gérée par la commune. — Page 6
- Questions à... Charlotte Fourcaud, service environnement (CCBHAP).
- Portrait Michaël Amsallem, commerçant place de la halle. — Page 7
- Initiatives : Les aides du budget participatif.
- Sur la place *Suite & fin*
- Le zonage de l'agence régionale de santé. — Page 8

## L'état civil

### ♦ MARIAGE

DESTAN Amandine et LAMER Adrien, le 30 octobre.

### DÉCÈS

PISTICINI Yolande, 88 ans, veuve de BONNET Jean à Villeréal le 24 Octobre.

GRAY Barbara Ann, 81 ans, épouse de ROLLSTON-SMITH David, à Villeneuve-sur-Lot le 23 octobre.

FELISATTI Marius, 91 ans, époux de MARTY Andrée, à Villeréal le 15 novembre.

BEAUVIÉ Gilbert, 87 ans, époux de PAULY Marie, à Villeréal le 12 novembre.

LEMAGNEN Marie-Thérèse 93 ans, veuve de LENORMAND René, le 3 décembre à Villeréal.

GERVEAUX Huguette, 87 ans, épouse de DAURÈS René, le 7 décembre à Bergerac.

QUAILE Huguette, 88 ans, veuve de MICHEL Fernand, le 14 décembre à Villeréal.

The Metropolitan Opera  
HD LIVE

En direct de New York

### RIGOLETTO

Samedi 29 janvier

### ARIANE A NAXOS

12 mars

### DON CARLOS

Samedi 26 mars

Salle

François-Mitterrand  
18:55



## actualités

### ♦ ÉCOLES

## Effectifs sous surveillance

Le nouvel inspecteur de circonscription M. Zieba, est venu se présenter aux élus et aux directrices des écoles le 3 novembre. Il a présenté et expliqué sa fonction et les objectifs de l'Éducation nationale en Lot-et-Garonne. Le 15 décembre, il était de nouveau à Villeréal pour étudier les chiffres des effectifs potentiels pour la rentrée prochaine. Depuis quelques années, le nombre d'enfants entrant en maternelle baisse continuellement. Cette baisse est à relativiser au regard de la chute de la natalité en France.

### ♦ PUCES & BOCS

## Dix ans de succès !

Le 10 décembre avait lieu le dernier marché aux puces de l'année. Dix années d'un succès qui s'est étendu de la halle à l'ensemble de la place. Un grand bravo aux organisateurs de cet événement mensuel, Patrick Fiol et le président de l'amicale des commerçants, Jean-Yves Leveau.

« La brocante est depuis longtemps la première entreprise de recyclage, apprécie ce dernier. Une machine à voyager dans l'enfance et le temps. Elle tisse des liens concrets, des échanges entre générations (...) J'espère que les dix prochaines années seront aussi constructives et que nous aurons, le plaisir de vous retrouver chaque mois ».

### ♦ TERRITOIRES

## Pour l'économie et l'emploi

Avec son contrat de développement de l'emploi sur le territoire (CADET), la Région et les Communautés de Communes et d'Agglomération veulent renforcer l'appui aux entreprises par la présence permanente d'un chef de projet sur le territoire. Une aide, sur une durée de cinq ans, aux entreprises et aux salariés en reconversion ou en perte d'emploi. C'est le « Projet CADET » : Accompagnement des entreprises artisanales et industrielles, des porteurs de projet, des créations ou des reprises d'entreprises, orientation, formation, développement de filières... Si vous avez un

Il y a dix ans, Patrick Fiol (à dr.) trouvait à Villeréal les conditions favorables pour lancer avec succès le marché aux Puces mensuel, désormais très couru. - Photo J.-P. Epinette



## tour de ville

### Cinq défibrillateurs

Après le contrôle de la sécurité des bâtiments publics, outre le centre bourg plutôt bien équipé, cinq nouveaux lieux seront pourvus : salle François-Mitterrand, stade Léo-Cheyrou, terrain de pétanque et centre culturel des Rivièrelettes et un à la mairie. Des modifications ont été aussi apportées. Celui de la mairie est désormais accessible sur la façade de l'office du tourisme place de la halle. Un seul est conservé au centre culturel.

**Collecte des encombrants**  
Pour les personnes dans

l'incapacité de se déplacer à la déchetterie, le calendrier des collectes est arrêté : 9 février, 13 avril, 8 juin, 14 septembre et 9 novembre. Inscription obligatoire : 05 53 49 52 91 ou 95 ; au plus tard le lundi avant la date de collecte qui a lieu un mercredi.

### L'adressage et La Poste

La Poste vous aidera en cas d'anomalie dans l'adressage de votre courrier : rappel de vos coordonnées normalisées et autocollant apposé sur l'enveloppe. Pour diffuser votre nouvelle adresse à vos correspondants, La Poste émet des cartes préaffran-

chies « Diffusez votre bonne adresse », disponibles à la mairie. Utilisez-les, demandez conseil à votre facteur. Attention, à compter du 15 février 2022, les plis mal adressés feront l'objet d'un retour à l'expéditeur.

### Le bon sens des rues

Les rues Mirabeau et du Point-du-Jour ont fait l'objet d'une restructuration totale avec la suppression des trottoirs, la mise en place de caniveaux et la réfection du bitume. Dorénavant, la rue Mirabeau sera sortante, de la place de l'Europe vers le boulevard, et la rue du Point-du-

## questions à...

## Charlotte Fourcaud, service "Environnement"

Avec la nouvelle grille tarifaire et les nouvelles règles entrant en vigueur cette année, Charlotte Fourcaud nous livre ses impressions sur l'activité du service Environnement à la communauté des communes (CCBHP), et ses attentes sur la gestion des déchets.

### • Cette année débute avec un nouveau prestataire...

Oui, Véolia ne souhaitait pas poursuivre dans les communautés rurales. Nous nous sommes tournés vers le groupe Nicollin, très connu et très implanté dans le Sud-Est, qui veut se développer dans le sud-ouest. Déjà présent dans le Marmandais, Nicollin va aussi travailler avec le pays de Lauzun.

### • Quelle était leur offre ?

Elle porte sur la collecte des quatre flux : ordures ménagères, emballages recyclables, fibreux, verre, et les quatre déchetteries. Elle était le « mieux-disant », 400 000 € pour les flux et 85 000 € pour

les déchetteries. Et sur une durée de quatre ans.

### • Pour les agents du service, qu'est-ce qui est le plus difficile au quotidien ?

Le plus dur, ce sont les agents de collecte qui le vivent. Ils sont directement touchés par les incivilités et les dépôts sauvages sur les points d'apports volontaires qu'ils doivent nettoyer plusieurs fois par jour sur l'ensemble de la communauté, les lundis surtout.

Ils retrouvent de tout : dans les sacs éventrés, dans les colonnes de tri... Même des animaux morts !

On ne se rend pas compte de ce que les gens peuvent jeter là. Pour les agents chargés de

la collecte c'est vraiment très dur !

### • C'est l'époque des vœux, quels seraient les vôtres ?

D'abord, que la nouvelle redevance et les douze dépôts permettent de réduire nos tonnages de déchets. Des gens nous appellent régulièrement pour nous dire qu'ils n'y arrivent pas. On en discute, on les conseille, on trouve les solutions... Et ils les mettent en pratique.

### • Il y a aussi toutes les incivilités autour des colonnes de tri, non ?

Oui, et nous espérons moins d'incivilités autour de ces colonnes de tri, car nous n'en sommes plus à de simples

erreurs. Outre le fait que dans les centres de valorisation, ces refus de tri coûtent cher à toute la population, ils annulent aussi les efforts de la grande majorité des foyers.

### • Mais il y a encore les fameux PAV, les points d'apport volontaire...

Oui, le respect des PAV est primordial. Nous voudrions casser l'effet « boule de neige » qui fait que dès qu'un sac est déposé par terre, d'autres sont déposés en suivant.

La propreté des lieux est primordiale et nos agents déploient beaucoup de temps et d'énergie. Et leurs efforts, malheureusement, sont souvent vains. ■

## portrait



Il y a dix ans, il reprenait la supérette de la place de la halle. Avec succès.

## Michaël Amsallem

### « Heureux d'être à Villeréal »

En mars 2011, quand il avait repris le 8 à Huit de Jinnah et Christel Oudoumanessah, Michaël Amsallem avait manifesté son ambition d'offrir aux Villeréalais « 100% de proximité. » Dix ans ont passé et l'on peut affirmer que parole a été tenue vis-à-vis de ses clients. La bastide elle-même est un carrefour et l'ex-acheteur de Maître Prunille à su y faire sa place.

Originaire du Lédat, près de Villeneuve, marié et père de deux enfants, Michaël avait 39 ans quand il décida de quitter France Prunes. Il voulait monter sa propre affaire. « En milieu rural, c'était déjà très clair. » se souvient-il. Il avait alors fondé son entreprise sur des principes forts : la proximité, la disponibilité et les prix. En juin 2012, il décidait d'ouvrir de 8 h du matin à 20 h le soir et 7 jours sur 7... c'est-à-dire même le dimanche après-midi ! La suite de l'histoire lui a donné raison, mais il a dû largement payer de sa personne et son entourage avec lui. La seconde épreuve aura été le changement d'enseigne fin mars 2013. Propriétaire de son com-

merce, Michaël a eu du flair en choisissant cette franchise – un contrat avec une grande marque du commerce – qui lui permit à la fois de financer son projet et de concevoir un magasin de village performant. Et il jette un œil lucide et éclairé sur la présence de son grand concurrent de la route de Castillonnès. En 2013, déjà, il avait noté que le rachat d'Inter avait suscité en Villeréalais un regain de dynamisme dont lui-même avait bénéficié. Mais Michaël ne s'enflamme pas : « On a trouvé un équilibre viable, mais il est très fragile ! » Il tient à l'ouverture le dimanche que seule détient la supérette. « Cet accord avait été obtenu par Pierre-henri Arnstam, rappelle

avec gratitude Michaël, car la municipalité tenait à préserver la vitalité économique de la bastide. » Lui qui ne s'est pas ménagé non plus pour sauver de la perte totale la diffusion de la presse, ne s'imagine pas quitter la place de la halle pour monter un magasin plus grand : « Même si l'espace est contraint, on peut toujours améliorer l'outil. » C'est ce qu'il va faire, ce mois-ci, en renouvelant tout l'équipement réfrigéré du magasin. Dix ans plus tard, Michaël est donc conquis par Villeréal. « Heureux d'être là, de l'ambiance, de la mentalité des gens, des travaux d'embellissement. Mais il faut préserver les places de parking, prévient-il. Sinon c'est fini de nous... » ■

La convention qui liait, à la fois, Habitalys, bailleur social, l'EHPAD et la commune de Villeréal est devenue caduque le 31 décembre. En débat depuis plusieurs années, la gestion de la résidence pour personnes âgées autonomes « Montlabour » a été dévolue à la commune.

Lors de la création de la résidence autonomie de Montlabour, derrière le stade de football, une convention avait été signée entre ces trois acteurs pour officialiser le fonctionnement de la gestion des ces logements pour personnes âgées.

Habitalys, le bailleur social départemental en était le propriétaire et constructeur, l'EHPAD en était le gestionnaire et la commune de Villeréal se portait garante de l'emprunt.

Signée en 2012, cette convention tripartite s'est avérée pesante pour l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes et la mairie. En effet, dans le fonctionnement quotidien, les équipes de la maison de retraite devaient rédiger les baux de location, et procéder à l'état des lieux d'entrée et de

sortie. Quant à la mairie, tout un tas de travaux d'entretien intérieur et extérieur, d'aménagements, de visites, en plus de devoir rembourser l'emprunt si les loyers n'y pouvaient pourvoir.

### Une demande de la chambre régionale des comptes

Aussi, après une rencontre avec le directeur de la structure de l'habitat, M. Guinandie courant novembre, un accord fut trouvé et une nouvelle convention proposée et validée en conseil d'administration de l'EHPAD et en conseil municipal en décembre.

Cette dernière ne concerne plus l'EHPAD, qui souhaitait se retirer de ce projet. C'est donc la municipalité qui devient seule gestionnaire des dix logements de type T2, ainsi que de la salle

commune installée au cœur de la résidence.

À partir du 1er janvier 2022, la gestion locative, l'encaissement des loyers, les travaux d'entretien et le remboursement de l'emprunt seront dévolus à la seule collectivité.

Cette volonté de récupérer cette résidence fut aussi motivée par la recommandation de la chambre régionale des comptes, qui soulignait la nécessité pour la commune de prendre la possession et la gestion pleine et entière de ces logements.

En ligne de compte également l'avance budgétaire de 15 000€ faite à l'époque par la commune à l'EHPAD en provision sur charges. Cette somme sera réaffectée au budget général de la commune. ■



## Un besoin de logement pour les professionnels de santé

La volonté de la municipalité était aussi de pouvoir disposer d'un logement hors convention. C'est à dire de pouvoir proposer un appartement en dehors des critères habituels pour une résidence autonomie.

C'est en travaillant sur la pénurie de médecins et dentistes avec les professionnels de santé, que la question de logements à disposition de remplaçants ou stagiaires en médecine s'est avérée être un enjeu majeur.

Il paraît plus aisé d'attirer des jeunes aspirants en médecine lorsque l'on peut apporter une solution à leur problème de logement sur place, pour un loyer très modéré.

La résidence pour personnes âgées de Montlabour en 2012. (Archives © Jean-Paul Epinette)



Journal bimestriel d'information communale de Villeréal (Lot-et-Garonne) – N° 100 - Janv.- Fév. 2022  
Responsable de la publication : Guillaume Moliérac, maire de Villeréal. • Secrétariat de rédaction, mise en page, illustration : Jean-Paul Epinette • Imprimerie : Pub-Echo - Agen 87B104 • Photo d'en-tête (page 1) : © Didier Veyssset.

— www.mairie-villereal.fr — La reproduction par tout moyen, sans autorisation, de tout ou partie du présent journal est interdite. —

## Dans le meilleur des mondes possible

Guillaume Moliérac

On s'habitue à tout dit -on. Quoiqu'on en pense, 2021 n'aura pas été une si mauvaise année. Notre bastide a connu une saison estivale très riche en événements, en fréquentation, en actions engagées.

De nouvelles rues ont été aménagées, Mirabeau et Point-du-jour ; la commune a récupéré la gestion de la résidence Montlabour, et pourra mettre ainsi un logement à la disposition d'un médecin remplaçant.

Notre politique d'économie d'énergies et de promotion de chaleur verte avance. L'école maternelle a sa chaudière à granulés, le réseau de chaleur bois pour l'école élémentaire, Éclat, Terre du Sud et l'Ehpad va débiter.

2022 va voir le lancement du travail préparatoire – et gigantesque – sur l'aménagement du tour-de-ville, avec une consultation d'architectes, des concertations citoyennes, la définition des enjeux. Cette rénovation des boulevards et des entrées de ville est capitale. Capitale pour rendre notre village encore plus beau, plus agréable et vivant.

L'enjeu est d'attirer des jeunes, des familles, des médecins, des dentistes, des entreprises, des artistes...

Parce qu'il faut voir toujours l'avenir avec enthousiasme et optimisme, parce que nous devons sans cesse avancer, je vous souhaite sincèrement à toutes et tous, la meilleure année possible dans le meilleur des mondes possible. ■

projet de développement économique contactez Clément Le Dressay par mail : [clement.le-dressay@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:clement.le-dressay@nouvelle-aquitaine.fr)

### ◆ ANCIENS COMBATTANTS

## Indispensable devoir de mémoire

Lors des assemblées générales de la fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) puis de l'association du devoir de mémoire du pays villeréalais (ADMPV) l'agenda 2022 des commémorations a été arrêté. Le président de la FNACA, Guy Dastic a rappelé qu'en 2022 sera célébré le 60e anniversaire du cessez-le-feu de la guerre en Algérie, le 19 mars.

L'ADMPV et Jean-Claude Petipas poursuivent leur travail de recherche dans les archives. Après l'exposition pour le centenaire de la guerre 14-18, ils recensent, commune par commune, les soldats Morts pour la France oubliés des monuments aux morts. En 1914, un millier d'hommes du Villeréalais furent envoyés au feu. 48 d'entre eux furent décorés. Onze reçurent la Légion d'Honneur.

### ◆ MISSIONLOCALE DU VILLENEUVOIS

## Une garantie Jeunes

La mission locale du pays villeneuvois est située 8, rue de Casseneuil, à Villeneuve-sur-Lot. Elle est ouverte à tous les jeunes de 16 à

25 ans, ni scolarisés, ni étudiants, du lundi au vendredi, 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. La Mission locale est un « lieu ressource » où trouver des informations concernant l'orientation, la formation professionnelle, l'emploi, la santé, la mobilité ou encore le logement.



Jean-Claude Petipas, maître de cérémonie de la commémoration de la tragédie de Tourliac. (Photo Jean-Paul Epinette)

De plus, pour des jeunes qui sont sans formation ou sans emploi, il existe la *Garantie Jeunes*. Trouver un emploi en trois étapes :

- Un coaching collectif,
- un accompagnement individualisé,
- une allocation mensuelle pour laquelle la personne devra suivre des formations et effectuer des stages.

Pour aller plus loin,

prenez rendez-vous avec un conseiller

Permanence de Villeréal : 05 53 40 06 02

Par courriel : [accueil@mlpv47.org](mailto:accueil@mlpv47.org)

Via le site internet :

<https://missionlocalevilleneuvois.org/> ■

Journal sera entrante, du boulevard vers la salle des fêtes.

### Énergies et consommation

La communauté accompagne les particuliers par une analyse de leur consommation énergétique et par des conseils pour aménager leur logement. « L'Espace Faire » tient une permanence, sur rendez-vous, les premier et troisième mercredis du mois, au siège de la Communauté à Monflanquin. Le service TEPOS vous accompagnera sur l'aspect technique et financier de votre projet.

Contact : Vincent Gouyou 05 53 49 52 97.

### Chez les pêcheurs

Un nouveau président : La Gaule Villeréalaise a élu Bertrand Noël à sa tête. À ses côtés Michael Chaumont, Raphael Geffray et Patrick Faucart. En 2021, les pêcheurs villeréalais ont relâché 3 000 € de poissons dans le lac de la Malgravière et le Dropt. Ils pratiquent la pêche « No Kill ». C'est-à-dire qu'ils relâchent le poisson une fois pêché. Sujets d'inquiétude, le réchauffement des eaux et la prolifération des cormorans et des poissons chats. Les cartes de pêche sont disponibles à Gamm Vert.

### Câbles enfouis

Le programme d'effacement des réseaux aériens se poursuit en cette nouvelle année. Le quartier de la côte Saint-Michel sera concerné, du bas de la côte jusqu'au carrefour de la bascule. Dans le cadre de la convention signée avec TE 47 et Orange, il sera procédé à l'enfouissement des câbles électriques, téléphoniques et de la fibre optique. D'un montant pour la commune de 39 447,73 euros. Orange participe à hauteur de 3 552,00 euros. Les travaux devraient s'engager dans les prochains jours. ■

## LA RÉVISION DES TARIFS ET DES DÉPÔTS

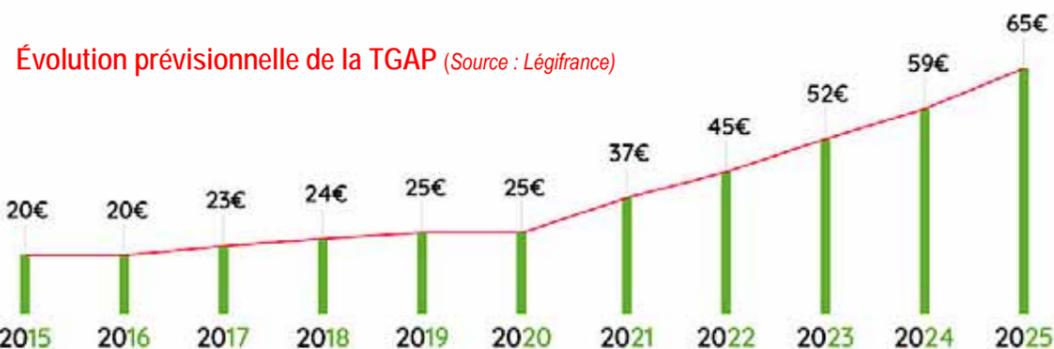
Lors du conseil communautaire du 9 décembre dernier, les élus ont largement voté en faveur d'une révision des tarifs pour les professionnels notamment et de la réduction du nombre de dépôts par an pour les particuliers. C'est la raison essentielle qui a lancé les élus à étudier et valider cette nouvelle grille tarifaire. La communauté des communes fait face depuis plusieurs années à une augmentation forte de la taxe générale sur les activités polluantes, appelée la TGAP.

**L**a TGAP est une taxe qui s'applique à chaque tonne d'ordure ménagère que nous produisons, et qui augmente chaque année jusqu'en 2025.

Comme l'illustre le graphique, cette taxe a connu une augmentation mesurée entre 2015 et 2020, passant de 20 € à 25 € la tonne. Par contre, depuis, la hausse est vraiment significative chaque année jusqu'en 2025.

Pour bien comprendre l'impact sur les finances de la communauté des communes, il faut rapporter cette taxation sur les 1 900 tonnes environ d'ordures ménagères que nous collectons depuis 2020.

- En 2020, pour 1 900 tonnes produites on applique une taxe de 25 €, soit une facture à payer de 47 500 €.
- En 2021, avec le même tonnage mais avec une taxe qui passe à 37 €, cela coûte 70 300 €.
- Pour 2022, la TGAP sera de 45 €, donc une facture pour la collectivité de 85 500 €. Et ainsi de suite jusqu'en 2025 où la taxe sera plafonnée à 65 € (ce qui coûtera tout de même 123 500 €).



### Un refus de tri coûteux

Dès la mise en place de la redevance en 2018, la quantité de matière triée augmente considérablement et mécaniquement fait baisser le tonnage des ordures ménagères (sac noir). Cependant, nous ne faisons pas tous un tri exemplaire. Les agents retrouvent régulièrement dans les colonnes jaunes, des sacs poubelles, des bidons d'huile moteur, et tout un tas de choses qui n'ont rien à faire là. Depuis 2020, près de 30 % des tonnages collectés dans les colonnes jaunes ne sont pas recyclables. C'est ce que l'on appelle « le refus de tri ». Dans un site de valorisation, on procède à des échantillonnages sur les cargai-

sons apportées par une communauté des communes. Si 30 % des déchets présents ne sont pas conformes, la cargaison entière est dite « refusée ». Une pénalité est donc appliquée, en plus du coût de l'enfouissement de l'ensemble. On estime à près de 8 € par an et par foyer le coût de ces refus.

### Au pied des conteneurs

Si l'on peut au moins se satisfaire de ne pas trouver d'ordures dans la nature, le fait de considérer un point d'apport volontaire en déchetterie implique que les agents du service environnement de la communauté doivent nettoyer plusieurs fois par semaine ces PAV. Le week-end en soirée, est un temps propice au dépôt sauvage.

En plus du nettoyage, il y a aussi les réparations fréquentes des containers semi-enterrés car les tambours, qui s'ouvrent avec un badge, sont parfois abîmés, pour ne pas dire volontairement détériorés. Cela représente un coût de 7,30 % par foyer et par an soit 55 000 € que la communauté doit payer en plus. Ainsi, 15 % du coût de la redevance sont dus au manque de respect des consignes de tri et des équipements.

### L'inflation aussi

Enfin, comme dans tous les secteurs d'activités, le service subit lui aussi la hausse du coût des matériaux, des carburants et des charges courantes.

## Une nouvelle limite à 12 dépôts par an...

**U**ne fois les besoins financiers pour l'exercice 2022 connus, les simulations faites sur plusieurs nombres de dépôts par an, nous on conduit à choisir la suivante.

12 dépôts par an. Jusqu'à présent et depuis le début en 2018 il avait été décidé de 26 levées par an, volontairement large, pour ne pénaliser personne. Trois ans après, le constat sur nos habitudes est clair. Plus de la moitié d'entre nous fait déjà moins de 18 dépôts par an.

Le choix fait, est celui de réduire le nombre de dépôts pour rendre davantage incitative cette redevance, de ne pas pénaliser celles et ceux qui font déjà des efforts, et in fine, de réduire encore et encore nos quantités de poubelles qui partent à l'enfouissement, sur le site de l'Albié à Monflanquin.

À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, outre les douze dépôts par an, le coût du sac de 50 litres supplémentaire passera de 1,87 € à 2,67 € TTC.

### ... Mais une redevance à prix fixe

Le choix assumé de réduire le nombre de sacs est couplé à la volonté de ne pas à devoir augmenter le prix de la redevance en elle-même. Une double peine n'aurait aucun impact positif.

La solution à 12 est donc un compromis acceptable, avec une redevance qui est très légèrement inférieure à son prix de départ, à savoir 163,20 € exactement (164,45 € jusqu'au 31 décembre 2021).

Si nous avons conservé le même nombre de sacs qu'auparavant, le prix de la redevance aurait dû passer à un peu plus de 200 € par an.

## DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES PROS DÈS AVRIL 2022

L'autre changement concerne les professionnels et l'accès aux quatre déchetteries de la communauté. Nous étions l'une des rares collectivités à offrir un accès libre à tous. Face là aussi à l'augmentation des charges pour la collectivité, il est décidé de rendre payant les quatre flux en collecte, à savoir les déchets verts, les gravats, le bois traité et les encombrants / tout venant.

DÉCHETS	Tonnage 2020	Coût transport T1 en HT	Coût Traitement T2 en HT	Tarifs 2022 En TTC/ m3
Déchets verts	2 000 t	35 000 €	60 000 €	7,70 €
Tout-venant Encombrants	1 150 t	19 891 €	120 750 €	17,60 €
Bois traité	580 t	20 000 €	33 090 €	17,60 €
Gravats	600 t	4 600 €	0 €	4,40 €

### LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX VA SE GÉNÉRALISER

Les déchets verts sont les matériaux le plus simple à détourner de nos déchetteries. Ils peuvent être traités directement dans nos jardins grâce au broyage.

Pour pallier l'entrée en vigueur de cette nouvelle tarification qui interviendra à partir d'avril 2022, la communauté propose aux professionnels des parcs et jardins, ainsi qu'aux mairies, de pouvoir traiter avec des opérateurs privés.

Un conventionnement reste à établir. D'ores et déjà des candidats se sont manifestés pour proposer une prestation en local.

Photo : le broyeur de la communauté.

